

# Document de financement provisoire

## Québec

CETTE ENTENTE entre en vigueur le \_\_\_\_\_ jour du mois de \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_\_.

### **ENTRE :**

Banque Tangerine (« **Tangerine** »)  
3389 av. Steeles Est  
Toronto (Ontario) M2H 0A1

– et –

\_\_\_\_\_ (Emprunteur 1)  
\_\_\_\_\_ (Emprunteur 2)  
\_\_\_\_\_ (Emprunteur 3)  
\_\_\_\_\_ (Emprunteur 4)

N° de client : \_\_\_\_\_

(référé ci-après individuellement et/ou collectivement comme l'« **emprunteur** »)

**ATTENDU QUE** l'emprunteur souhaite obtenir un prêt financier de Tangerine dans le cadre de l'achat et la vente d'une propriété de l'emprunteur, et que Tangerine souhaite fournir ledit prêt;

**EN CONSÉQUENCE, LA PRÉSENTE ENTENTE ATTESTE QUE** les parties voudraient s'entendre au sujet d'un prêt, tel que décrit dans le présent accord, selon les modalités suivantes :

### **Montant du prêt**

1. **Le montant du capital (ou du financement provisoire)** sera de : \_\_\_\_\_ \$.

### **Taux d'intérêt et paiements**

2. **Taux d'intérêt :** Taux annuel de 2,00 % supérieur au taux préférentiel de Tangerine, calculé quotidiennement selon le taux préférentiel de Tangerine en vigueur chaque jour de calcul (le taux préférentiel de Tangerine est le taux annuel fixé par Tangerine comme taux d'intérêt de base pour les prêts en dollars canadiens. Ce taux est modifié de temps en temps au seul gré de Tangerine. Pour connaître le taux préférentiel de Tangerine, consulter le site Web de Tangerine à tangerine.ca ou par téléphone au 1-800-568-2190).

**Paiements :** tous les paiements effectués au montant du prêt seront affectés en premier aux intérêts et ensuite au capital impayé du prêt.

### **Billet à ordre**

3. L'emprunteur soussigné (expression qui inclus tous les emprunteurs et garants soussignés, responsables solidairement), promet de payer à Tangerine, sur demande, sans compensation, déduction ou suppression, avant et après défaut de paiement ou décision judiciaire, le montant du prêt provisoire (tel qu'indiqué ci-haut), en plus des intérêts au taux d'intérêt (tel qu'indiqué ci-haut) et, si l'hypothèque légale envisagée aux présentes est exécutée et enregistrée, les frais de mainlevée de cette hypothèque, ainsi que tous les coûts, charges et dépenses imputés par Tangerine découlant du recouvrement des dites sommes (collectivement, la « **dette** »). Présentation au paiement, protêt et avis de refus sont par les présentes dispensés.

## Cession

4. Par les présentes, le ou les signataires agissant comme partie venderesse (le « **vendeur** ») à la vente de la propriété décrite ci-bas (la « **propriété visée** ») cède irrévocablement à Tangerine une part du produit de la vente telle que décrite ci-après, qui équivaut au montant de la dette. L'expression « **produit de la vente** » renvoie au produit net dégagé de la vente de la propriété visée, après en avoir acquitté toute charge en souffrance, ainsi que toutes les dépenses normalement imputables à la transaction de vente, incluant les commissions, ajustements des taxes d'eau et d'égout, remplissage du réservoir de combustible pour le chauffage, taxes foncières, frais juridiques, déboursés et assurances.
5. Le vendeur atteste et garantit que la date prévue pour le transfert de la propriété visée est la date indiquée ci-haut. Le vendeur s'engage d'informer Tangerine de tout changement concernant la date de la vente de la propriété visée.

## Instruction irrévocable

6. Par les présentes, le vendeur autorise irrévocablement et donne instructions à son notaire ou procureur (nommé ci-bas) de payer à Tangerine, à la réception, à même le produit de la vente de la propriété visée, un montant équivalant à la dette, en adressant le tout à l'adresse qui apparaît ci-dessus et de remettre à Tangerine tout document relatif à l'acte de vente de la propriété visée qu'elle pourrait exiger.
7. Le vendeur s'engage et accepte d'informer Tangerine de tout changement concernant la nomination de son notaire ou procureur.

## Défaut

8. Si vous omettez d'effectuer un versement échu ou de vous conformer à toute autre obligation en vertu de la présente convention ou de toute autre convention conclue avec Tangerine; ou si vous décédez, devenez insolvable ou déclarez faillite, ou si vous vous prévalez de toute loi reliée à la faillite, à l'insolvabilité ou pour la libération d'un emprunteur, vos droits à l'utilisation du prêt vous seront automatiquement retirés, sans préavis, et vous devrez rembourser immédiatement la créance.

Dans ces circonstances, vous devez rembourser immédiatement la dette intégralement, y compris tous les intérêts courus, en plus de tous frais encourus par Tangerine pour le recouvrement et/ou l'exécution de la dette, qui peuvent inclure, sans s'y limiter, les frais juridiques sur une base d'indemnisation substantielle.

## Signatures

9. Cette convention lie les successeurs et ayants droit du ou des signataires. S'il y a plus d'un signataire, qu'ils soient emprunteurs ou garants, tous conviennent d'en être tenus solidairement responsables du paiement de la dette.

Signature \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_

## Reconnaissance et engagement du notaire ou procureur du vendeur

Le soussigné, notaire ou procureur, reconnaît avoir reçu la cession et les instructions irrévocables telles que décrites le \_\_\_\_\_ jour du mois de \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_ et qu'il entend s'acquitter de ces tâches. Le soussigné entend informer sans délai Tangerine de tout changement d'ordre matériel aux actes d'achat et de vente impliquant la propriété visée, et d'informer Tangerine si, pour une raison quelconque, ces services ne sont plus retenus par aucun des signataires relativement à la vente de la propriété visée. Le soussigné confirme également qu'à sa connaissance, il n'existe aucune autre nomination, ni instructions relatives au produit de la vente.

Signature du notaire ou procureur : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

## **ANNEXE 1**

Adresse de la propriété visée :

---

Désignation cadastrale de la propriété visée :

---

Date anticipée pour la vente de la propriété visée : \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_\_.

Le notaire ou procureur agissant au nom du ou des vendeurs :

Nom : \_\_\_\_\_

Cabinet : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_\_